

Province de Québec,  
MRC de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 4 juillet 2023, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Le directeur général et greffier-trésorier donne avis de la vacance au poste numéro 6 du Conseil municipal à la suite de la démission de Mme Jolyanne De Tonnancour.

2023-07-105 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-106 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseiller Gilles Hébert indique que les pompiers du Service de sécurité incendie de la Municipalité sont intervenus à l'école Monseigneur-Brunault pour un début d'incendie à l'intérieur d'un panneau électrique. Les pompiers du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Bonaventure ont été appelés en support. Finalement, la situation s'est avérée mineure.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne que la soirée de la Fête nationale a été un succès et il en profite pour remercier tous les bénévoles qui ont contribué à cette réussite.

Le conseiller Patrick Chamberland remercie le conseiller Pier-Yves Chapdelaine pour la préparation du feu de la Fête nationale ainsi que la conseillère Linda Cournoyer pour son support dans l'organisation de l'activité. Il remercie aussi les bénévoles qui ont participé au succès de cette journée. Il termine en indiquant que les travaux de pavage du rang du Bord-de-l'Eau seront effectués durant le mois d'août.

Le maire Richard Potvin explique que le rendement du Parc éolien Pierre-De Saurel a été excellent en 2022 et que la décision sur le partage des profits sera discutée au cours des prochaines semaines. Il termine en indiquant que la nouvelle politique des aînés de la MRC sera entérinée lors de la prochaine séance de la MRC de Pierre-De Saurel.

Dépôt du rapport financier au 31 mai 2023 qui affiche un solde à la caisse de 168 326,96 \$, des dépôts à terme au montant de 1 840 480,87 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de 29 516,55 \$, pour un solde aux livres de 1 979 291,28 \$. Le total des revenus du mois de mai se chiffre à 34 621,74 \$ et celui des dépenses à 283 758,34 \$.

Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour 2022.

Rapport des faits saillants du rapport financier 2022 présenté par M. le Maire.

2023-07-107 Diffusion du rapport des faits saillants

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le rapport des faits saillants du rapport financier 2022 du vérificateur externe soit diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal et disponible gratuitement, sur demande, en format papier au bureau de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-108 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 49 151,40 \$ et des comptes payés pour un montant de 55 217,29 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de juin 2023 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 1 juin au 30 juin 2023.

AVIS DE MOTION  
ET DÉPÔT DE  
RÈGLEMENT

Le conseiller Patrick Chamberland donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour adoption afin de modifier le règlement numéro 584-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Municipalité. Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2023-07-109 Demande de permission de circuler soumise par le club VTT vagabond

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu sollicite l'autorisation de la municipalité pour la circulation de véhicules tout terrain sur la rue Principale, la rue Théroux, la rue du 2<sup>e</sup> Rang et le 2<sup>e</sup> Rang ainsi que la permission de traverser la

chaussée entre les numéros civiques 57 et 117 du rang Sainte-Julie afin de faciliter l'accès à l'érablière Durocher et diminuer la circulation dans les rues de Saint-David;

Considérant l'adoption du règlement municipal numéro 523 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur la chaussée ou sur l'accotement d'une partie du 2<sup>e</sup> Rang pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril;

Considérant que la circulation sur la chaussée devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect du voisinage;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra obtenir auprès du ministère des Transports les autorisations requises pour permettre la circulation des véhicules hors route;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra porter une attention particulière aux traverses, en s'assurant d'utiliser des tuyaux du diamètre requis pour ne pas créer d'obstruction et de ne pas laisser de terre dans les cours d'eau verbalisés et fossés à la fin de la saison;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra installer des panneaux relatifs au respect du voisinage lorsque la circulation des véhicules tout terrain se fait à proximité de résidences;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accorde au Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu, pour la saison 2023-2024, la permission de traverser et de circuler sur la chaussée aux endroits mentionnés ci-dessus, et ce, à condition que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu obtienne les autorisations requises auprès du ministère des Transports. Il est également résolu de mandater l'inspecteur municipal pour s'assurer de l'installation de la signalisation routière requise pour permettre la circulation des véhicules hors route.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-110 Adhésion 2023 à l'Association des gestionnaires de services incendie du Québec

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise un montant de 339,18 \$ incluant les taxes pour défrayer le coût l'adhésion 2023 de la municipalité à l'Association des gestionnaires de services d'incendie du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-111 Achat de dis luminaires de rues pour inventaire

Considérant que la municipalité est responsable de l'entretien et de la maintenance des infrastructures publiques, y compris l'éclairage des rues;

Considérant que l'éclairage public est essentiel pour assurer la sécurité des résidents et des usagers de la voie publique, en particulier pendant les périodes de faible luminosité;

Considérant que l'approvisionnement en luminaires de rue peut prendre du temps en raison de divers facteurs tels que la disponibilité des fournisseurs, les délais de livraison et les contraintes logistiques;

Considérant que maintenir un inventaire de luminaires de rue permettrait à la municipalité de réduire les délais d'attente lors du remplacement d'une lumière défectueuse;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise l'achat de 10 nouvelles lumières de rue afin de constituer un inventaire au coût approximatif de 5 000 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-340-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-112 Ajustements 2022 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel (ensemble immobilier 2775)

Considérant que l'état de la variation des contributions par ensemble immobilier au 31 décembre 2022 reçu de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel affiche un montant à payer de 996 \$ pour l'ensemble immobilier 2775 situé à Saint-David;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 996 \$ à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour l'ensemble immobilier 2775 afin de régler les montants dus pour l'exercice financier 2022 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-520-00-963.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-113 Demande de dérogation mineure lot 5 250 840

Considérant que la requérante désire procéder à une opération cadastrale visant à créer un lot pour une nouvelle construction résidentielle (habitation unifamiliale isolée);

Considérant que pour respecter la marge de recul latérale minimale de 2 mètres de l'habitation existante (37, rue du 2<sup>ème</sup> rang), le lot projeté aurait une largeur de 13 mètres (42,65 pieds), tel que montrée par le plan projet de lotissement préparé par Michaël Comeau, arpenteur-géomètre sous le numéro 2685 de ses minutes;

Considérant qu'en vertu du règlement de lotissement, la largeur minimale d'un lot situé à plus de 100 mètres (328,08 pieds) d'un cours d'eau, desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et destiné à recevoir une habitation unifamiliale isolée doit être de 15,2 mètres (49,87 pieds);

Considérant que le lot projeté aurait une superficie de 946,8 mètres carrés et respecterait donc amplement la superficie minimale de 415 mètres carrés (4467 pieds carrés);

Considérant que la largeur du lot projeté permettrait tout de même la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont les dimensions et les marges de recul latérales seraient conformes aux normes en vigueur;

Considérant que la dérogation demandée permettrait la construction d'une nouvelle habitation et contribuerait à la densification du noyau villageois;

Considérant que la dérogation demandée ne causerait aucun préjudice sérieux aux propriétaires voisins;

En conséquence, Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 37, rue du 2<sup>ème</sup> rang et formée par le lot 5 250 840, visant à réduire la largeur minimale du lot à 13 mètres (42,65 pieds) selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2023-07-114 Levée de la séance

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland, que la présente séance soit levée, à 21 h 10.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

---

Maire

---

Directeur général et greffier-trésorier